

- une valorisation accrue des réussites,
- un diagnostic partagé en continu de tous les acteurs dans un objectif d'amélioration continue,
- une optimisation de parcours,
- un souci d'évaluation permanente.

Chacun s'accorde sur le principe d'un dénominateur commun autour de la parentalité pour la mobilisation pleine et entière dans l'enjeu éducatif.

Aussi, au titre du Fonds d'amorce pour 2019, le groupe projet, composé de l'Education nationale et de la Ville, propose quatre (4) actions visant au lancement de la dynamique Cité Educative, concomitamment à la phase d'approfondissement toujours en cours :

1) Ingénierie de projet - veiller à une dynamique collective : accompagnement à une collaboration multiacteurs et multisectorielle d'intelligence collective.

2) Tutorat et valorisation des compétences :

Action nouvelle et innovante, elle permet aux jeunes lycéens et collégiens de transposer leurs savoirs aux plus jeunes. Cette action s'inspire des facteurs de réussite d'actions déjà expérimentées localement.

3) Étendre le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à l'intégralité du territoire communal :

Il s'agit de prolonger une action reconnue, sur le seul secteur non-couvert (centre-ville), dans une approche globale et intégrée et poursuivant l'objectif d'impliquer les parents.

4) Une réponse pédagogique aux problématiques sanitaires :

Action novatrice, il s'agit d'équiper un lieu pour le mettre à disposition d'écoles sanitaires et d'instituts de formations paramédicales ou de santé ; pour sensibiliser les parents aux soins paramédicaux de leurs enfants, optimisant ainsi leurs chances de réussite.

Ces quatre (4) actions représentent un budget global de 142 150 euros, pour lesquelles il est demandé une subvention à hauteur maximale de 85 000 euros correspondant au fonds d'amorce 2019.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les actions proposées au titre du Fonds d'amorce 2019 de la Cité Educative et d'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions et documents afférents.

Intervenions : Nathalie Coste

DELIBERATION N° 13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant sur la candidature de la Ville à la Labellisation Cité Educative,

Vu la réponse ministérielle du 5 septembre 2019 annonçant la labellisation de la Ville de Mantes-la-Jolie et la phase d'approfondissement nationale,

Considérant la concertation mise en œuvre localement et notamment avec l'Education nationale autour de cette labellisation,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,  
Par 40 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE :

- d'approuver les actions présentées au titre du fonds d'amorce 2019 de la Cité Educative,
- d'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions s'y rapportant et les documents y afférents.

PUBLIE, le 19/11/2019

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20191118-lmc123754-DE-1-1

Date de télétransmission : 19 novembre 2019

Le Maire

Raphaël COGNET

## DISCUSSION DELIB 13

**Le Maire :** « Cité Educative donc. La liste des actions est dans la délibération. Quatre actions principales que nous allons mener dès cette année. Y-a-t-il des questions ? Madame COSTE. »

**Madame COSTE :** « Non, ce n'est pas des questions. C'est une question importante la question de la Cité Educative parce qu'elle est par essence à la fois enthousiasmante et à la fois redoutable. Enthousiasmante parce que c'est une vraie volonté sincère de la part des acteurs locaux de partager une stratégie qui irait dans le même sens et qui créerait ce que l'on appelle un écosystème éducatif pour travailler à la réduction des inégalités scolaires, la difficulté scolaire, etc...chacun étant bien conscient qu'il n'y a pas qu'une réponse unique, que ce n'est pas qu'un acteur tout seul qui peut résoudre le sujet. Moi je tiens aussi encore une fois, parce que bon voilà, c'est un peu la fin de parcours, pour moi, et je me félicite au bout de douze ans de mandat d'opposition, que dans les commissions on ait une discussion qui soit une vraie discussion de fond, intéressante ou chacun apporte ses arguments et contres arguments Cela a donné lieu encore une fois à un échange de qualité et qui me permet de mesurer, justement aussi, la volonté réelle de la Ville de s'associer à cette démarche pour des raisons qui sont louables. Bon, une fois cela étant dit, moi je reste très dubitative sur cette question de la Cité Educative, pour des raisons qui ne sont pas, encore une fois, liées à la Mairie qui se saisit de l'opportunité, mais qui sont structurelles, parce que l'on ne pas faire comme-ci ce projet sortait de nulle part, n'était pas initié par une politique particulière d'un Gouvernement particulier et d'un Ministre particulier qui, pour faire simple et court, et un peu réducteur quand même, depuis deux ans attaque de front les structures profondes de l'école publique, ne nous donne pas les moyens pour faire notre travail, nous met en difficulté pour faire notre travail et donc propose des succès d'année, des ingénieries de projets comme il appelle cela, qui sont tout simplement des espèces de concurrences et n'ont pas, moi j'en suis persuadée, des partenariats, comme on voudrait avoir envie de le croire, mais qui seront en concurrence pour des objectifs bien précis, qui sont des objectifs et à la fois comptables et idéologiques qui traversent ce projet de Cité Educative. Je ne vais rentrer dans tous les détails parce que cela serait trop technique, cela serait lassant et c'est vrai qu'en plus ce n'est pas le lieu, je l'entends bien. Mais quand même, puisque voilà une parole publique, je voudrais vraiment que l'on se rende compte que l'on est en train de nous vendre des choses qui d'abord existent déjà, qui peuvent à terme menacer des choses qui, des structures telles que les ZEP, par exemple, les REP puisque l'on appelle plus cela les ZEP, les REP, les REP+ mais même la Réussite Educative. Moi je le vois venir gros comme une maison, que l'on est en train de monter une usine à gaz dans laquelle les acteurs principaux, qui luttent tous les jours, au quotidien, pieds à pieds, ne sont pas inscrits. Alors je ne dis que cela délégitime les autres, moi je trouve très bien que les autres y soient. Mais enfin lorsque vous voyez qu'il n'y a pas les directeurs d'école du premier degré, qui sont quand même au front tous les jours, l'adjoint le sait bien, enfin ce sont des gens qui sont là sur les quartiers en permanence. Ce sont plus que des directeurs d'école. Les directeurs d'école du premier degré se sont des stabilisateurs sociaux, tout le monde le sait. D'ailleurs la veille génération qui va s'en aller, le jour où elle va partir on va le sentir passer. Bon, tous ces gens ne sont pas associés, ils ne sont pas là. Qu'est-ce que cela veut dire de monter des projets avec des gens qui ne sont pas là, avec les enseignants qui ne sont pas là, avec, alors vous allez me dire il y a les représentants, mais vous savez très bien que ce n'est pas forcément significatif de principaux de collège, quel que soit leur mérite, encore une fois je ne les remets pas en cause individuellement. Donc il y a plein d'acteurs qui ne sont pas associés. Cela va tomber encore une fois d'en haut. Je peux vous assurer que du point de vue de l'éducation nationale on a pas d'information. Il va y avoir un point d'information qui va

être donné. Questionné n'importe quelque instit, ils vous diront, ils ne savent pas ce que c'est la Cité Educative, il n'en a même pas entendu parler, si ce n'est dans la presse syndicale et heureusement qu'elle est là pour faire le job. Donc voilà, encore une fois, ce n'est pas par corporatisme et ce n'est sûrement pas une façon de délégitimer votre action, l'action des acteurs qui sont investis là-dedans, mais je ne peux pas me taire. Je ne peux pas faire comme si, voilà je suis ravie de la crèche, c'est formidable, je ne peux pas, donc je le dis. Ben voilà, excusez-moi d'avoir été un peu longue. »

**Le Maire :** « Merci Madame COSTE. Non mais moi je comprends beaucoup de choses que vous avez dites. Ce que l'on essaie de faire avec Sidi EL HAIMER, c'est sur chaque dispositif regarder ce que nous, Ville, ce que l'on peut en tirer de positif. J'y vois de positif deux choses, les actions que l'on va mener, qui sont des actions nouvelles, qui s'adressent à une population qui aujourd'hui en a besoin. Et deux, je perçois avec Sidi et avec les services de la Ville une volonté d'un certain nombre d'acteurs de l'éducation, travailler avec nous de façon plus organisée et plus coordonnée. Donc pour moi, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique, la Cité Educative, mais cela va beaucoup dépendre de la façon dont les Villes s'en emparent pour être les animateurs de tout cela. Après il y a sans doute des gens que l'on peut rajouter autour de la table, on est aussi parfois conscient que du côté de l'éducation nationale c'est parfois compliqué parce que c'est une machine qui est très lourde, du coup ces dispositifs sont parfois un peu compliqués à mettre en place, mais c'est vrai que pour le coup, pour avoir présidé la première réunion que l'on a fait sur le sujet, avec tous les acteurs, j'ai senti une bonne volonté de gens, même parfois de l'éducation nationale, qui me disaient cela fait longtemps que l'on voulait travailler avec les Villes et parfois notre hiérarchie nous empêchait, bon. Mais là on va pouvoir se parler plus directement. Mais moi je suis comme vous, je suis loin d'être un ravi de la crèche et donc on évaluera bien de ne pas être les otages d'un dispositif de com, mais comme cela se décline opérationnellement et surtout on a vraiment insisté, sur toute la commune. Parce qu'il faut absolument aussi que l'on tienne compte de nos élèves dont certains ne sont pas en REP, sont pas en ZEP, qui ont les mêmes difficultés scolaires, sociales et qui parfois c'est vrai, les parents ont l'impression d'être les grands abandonnés de la politique éducative. Donc nous c'est dans cet esprit avec Sidi que l'on travaille sur ce dossier. Pour l'instant on est assez contents. Je reconnais quand même le caractère assez démentiel du calendrier, parce que on va nous dire vous passez cela avant les élections, etc... Vous ne l'avez pas dit, mais peut-être que d'autres le diraient. Donc on est tenu par un calendrier extrêmement serré. Il a fallu que l'on rende tout cela avant la fin du mois d'octobre. Donc ça s'est compliqué. »

**Madame COSTE :** « C'est souvent comme cela avec l'éducation nationale. »

**Le Maire :** « Oui, c'est souvent un peu comme cela. Donc nos équipes ont fait un gros travail, ainsi que les gens de l'éducation nationale parce que l'on a Monsieur NORBEK qui nous aide bien, on a l'Etat aussi. Nous on sera vraiment vigilant, pour l'instant c'est positif, mais si à un moment on sent que la direction prise n'est pas la bonne, évidemment on se réserve le droit d'en tirer toutes les conséquences.

Y-a-t-il des oppositions à l'adoption de cette délibération ? Abstentions ? NPPV ? Merci. »

**Pour le CVS Peintres-Médecins :**

1. promouvoir le Centre de Vie Sociale comme tiers-lieu dans la vie locale,
2. construire une politique sociale partagée et coordonnée,
3. faciliter l'inclusion sociale,
4. favoriser l'accès à la culture,
5. soutenir les parents dans leurs fonctions parentales et leur implication dans le fonctionnement de la structure.

Le projet social formalise l'ensemble des actions co-construites avec les partenaires associatifs et institutionnels et les habitants pour leur permettre de mieux vivre dans leur environnement. Il s'appuie sur les ressources pour évaluer, élaborer et suivre un projet collectif pertinent en lien avec les besoins des acteurs.

Maillon essentiel de la cohésion sociale, du vivre ensemble, la Ville réaffirme à travers ces nouveaux projets sociaux, sa volonté d'impulser une dynamique à plus-value sociale. Cette politique sociale s'appuie sur :

- le capital humain, plaçant l'habitant au cœur du dispositif,
- les ressources du territoire, impliquant le plus grand nombre d'acteurs,
- l'attention aux caractéristiques de la population, et ses fragilités.

Le lien social se posant dans la continuité, les différents espaces (parents-enfants ; échanges réguliers avec les habitants ; rencontres hebdomadaires entre ressources de proximité et habitants...) favorisent un degré d'intégration sociale, lieu où l'individu intériorise les valeurs, les normes, les manières de faire.

C'est dans cet état d'esprit que les Centres de Vie Sociale ont pu préparer les nouveaux agréments, visant à porter les grands axes stratégiques et opérationnels des quatre (4) prochaines années.

Le projet social est donc défini comme un projet de territoire qui promeut la dynamique de développement de la politique sociale.

En contrepartie du respect du cadre réglementaire, l'agrément délivré par la CAFY donne lieu au versement de deux (2) prestations de service (par structure) :

- une prestation de service au titre de l'animation globale : une moyenne de 50 000 euros par an,
- une prestation de service animation collective « familles » : une moyenne de 20 000 euros par an.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de renouvellement des agréments des quatre (4) Centres de Vie Sociale auprès de la C.A.F.Y., et d'approuver la démarche en vue des agréments « animation globale et coordination » et « animation collective familles ».

DELIBERATION N° 16.

*Intervenons. Marc Jammet - Sidi el Haïmez - Pierre Bédier -  
Joël Harjozouls.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) du 20 juin 2012

relative à l'animation de la vie sociale,

Vu la circulaire de la CNAF du 16 mars 2016 relative aux exigences en matière de critères d'agrément,

Considérant les démarches méthodologiques mises en œuvre durant l'année 2019 par les quatre Centre de Vie Sociale, en collaboration avec la Fédération des Centres Sociaux des Yvelines et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,

Considérants le rôle des quatre (4) Centre de Vie Sociale Mantais dans l'animation globale et l'animation collective « familles »,

**DELIBERATION N° 16**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 38 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

**DECIDE :**

- d'approuver la démarche de renouvellement d'agrément des quatre (4) Centres de Vie Sociale de Mantes-la-Jolie auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY),
- d'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'agrément des quatre (4) Centres de Vie Sociale : Aimé Césaire, Les Garennes, Gassicourt, Peintres-Médecins,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif aux prestations de service pour chacun des quatre (4) centres, et notamment les demandes annuelles de participation de la CAFY.

PUBLIE, le 19/11/2019

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20191118-lmc123635-DE-1-1

Date de télétransmission : 19 novembre 2019

Le Maire

Raphaël COGNET

## DISCUSSION DELIB 16

**Le Maire :** « Merci. Y-a-t-il des questions sur cette délibération. Monsieur JAMMET. »

**Monsieur JAMMET :** « Oui Monsieur le Maire. J'ai plusieurs questions et plusieurs avis là-dessus. Bon j'ai bien compris qu'il s'agissait avant tout d'obtenir des subventions pour nos quatre CVS. 70 000 euros chaque, 280 000 euros en tout, si je compte bien. Je crois que je compte bien. Ceci dit, ce n'est pas sans poser de problème, notamment dans la manière dont vous avez rédigé ces conventions et dans la manière que notre collègue vient de les lire. Parmi les problèmes posés, je crois que vous affichez des objectifs en complète contradiction avec ce que vous faites. Je pense notamment à l'idée qui revient plusieurs fois dans quelques CVS, favoriser la participation des habitants, par exemple. Ce qui est complètement à l'inverse de ce qui se fait actuellement. Deux, qui portent des valeurs que je conteste, je pense notamment l'employabilité. Je ne pense pas que ce soit le rôle d'un CVS de travailler sur l'employabilité. Parce que ce ne sont pas les habitants qui sont inemployables, c'est les entreprises qui licencient ou qui ne les emploient pas. Et là vous retournez la responsabilité sur déjà les mantais qui souffrent de cette politique. Et troisième, enfin deuxième valeur que je ne partage pas c'est l'ANRU. Parce que là c'est une caricature, parce que vous remettez l'ANRU dans plusieurs CVS. L'ANRU c'est la rénovation urbaine, et de l'autre côté vous n'en informez les habitants et les Elus que sur des bribes, avec des informations que vous passez sous silence. Je pense notamment aux logements sociaux détruits. Je signale entre parenthèse que cela doit faire quatre à cinq ans que j'attends ce que l'on m'a promis. C'est-à-dire la reconstitution des logements sociaux sur Mantes-la-Jolie, parce que c'était prévu dans l'ANRU 1, qui ne m'a toujours pas été communiquée, avec des informations pour le moins différentes, donc passer sous silence et notamment et derrière engager la poursuite de ce qui l'est convenu d'appeler une épuration sociale, tout simplement, sans que les habitants n'en connaissent le projet. Je crois que vous tentez déjà de faire passer cette rénovation urbaine par petit bout alors que l'on en a même pas discuté, que ce n'est pas passé au Conseil Municipal. Mais déjà ça passe dans les CVS. Il y a des aspects intéressants dans l'ensemble des objectifs, d'autres le sont beaucoup moins, notamment pas l'instrumentalisation que vous voulez en faire et c'est la raison pour laquelle je ne peux me résoudre à voter pour cette délibération. »

**Le Maire :** « Merci Monsieur JAMMET. Vous avez réussi à employer le mot épuration sociale, qui vous tient à cœur. Donc je pense que c'était le but de votre prise de paroles, de redire le mot, épuration sociale. C'est vrai que réhabiliter ou réaménager des quartiers dans lesquels les gens vivent dans des conditions indignes, si c'est cela l'épuration sociale je crois qu'on n'a pas la même définition du mot. Vous vous êtes opposé systématiquement à tous travaux d'envergure dans les quartiers en considérant que puisque les gens vivaient dans la misère, le mieux c'était peut-être de ne rien faire. Bon, et bien écoutez nous on pense exactement l'inverse. On pense que tout citoyen à Mantes a le droit de vivre dans des conditions décentes, et c'est pour cela que nous menons, que je mène depuis deux ans, mes prédécesseurs avant moi, un travail de négociation avec l'ANRU pour que l'on réhabilite le quartier des musiciens, le quartier des explorateurs, le quartier des physiciens, les Garennes qui ont été faits dans l'ANRU 1 et je crois que tout cela a porté ses fruits. Donc ce que j'essaie de vous dire, je ne cherche pas à vous convaincre, mais peut-être que certains de vos amis pourront un jour changer d'état d'esprit, ce n'est pas en faisant rien que les choses vont s'améliorer. Et donc, les CVS sont un des lieux où l'on discute de tout cela, et d'ailleurs on le fait en ce moment. On fait aujourd'hui de la concertation sur le projet ANRU et cette concertation marche très bien. Je le sais très bien parce que moi j'assiste aux réunions, ce n'est pas votre cas. Mais je vous le dis, il y a du monde et il y a des gens qui ont envie de

s'exprimer, et donc on va continuer. Et je pense honnêtement que votre stratégie qui consiste à chaque que l'on commence à vouloir attaquer un quartier vous opposer, crier à l'épuration sociale, laissant penser que de toute façon c'est pourri et il faut que ça reste pourri comme cela les gens s'y seront habitués et ça ira mieux après et bien je crois que c'est aller à l'encontre des intérêts des électeurs que vous prétendez défendre. Donc il n'est pas trop tard Monsieur JAMMET, vous pouvez encore changer d'avis et vous dire que l'ANRU 1 a porté ses fruits, que l'ANRU 2 fera la même chose, mais ne va pas résoudre tous les problèmes, mais va permettre, au minimum, à des gens de vivre dans des conditions normales. Moi j'ai l'impression qu'en faisant ça nous faisons œuvre de justice sociale plus que d'épuration sociale, en ce qui me concerne. »

**Monsieur JAMMET :** « Evidemment Monsieur le Maire, mais je trouve que cela serait bien que vous assumiez vos propos mais que vous ne prêtiez pas des propos qui ne sont pas les miens. C'est très facile de répondre. Moi Monsieur le Maire si je vous dis : vous avez tué votre grand-mère et que ce n'est pas bien, vous voyez tout le monde va être d'accord avec moi. »

**Le Maire :** « Vous employez le mot d'épuration sociale. »

**Monsieur JAMMET :** « C'est quand même un artifice de communication qui n'est pas digne du Maire de Mantes-la-Jolie. Je le dis très tranquillement. Je l'assume et je le redis publiquement. »

**Monsieur EL HAÏMER :** « Mais Monsieur JAMMET, si je peux me le permettre Monsieur le Maire, vous avez quand même annoncé que ce n'était pas bien d'avoir détruit une dizaine de tours à Mantes-la-Jolie. Est-ce que vous reconnaissez aujourd'hui que vivre dans une tour ce n'est pas adapté ? »

**Monsieur JAMMET :** « Alors Monsieur Sidi EL HAÏMER, moi je veux bien tout ce qu'on veut. Vous pouvez me reprocher mes positions quand elles sont réelles. Sur les tours j'ai toujours été contre les tours en tant que telles. Donc ça c'est clair, c'est vérifiable sur cette affaire-là. La reconstitution des logements sociaux c'est autre chose. C'est autre chose et vous savez très bien que le problème est beaucoup plus complexe qu'il en a l'air. Par exemple, sur les fonds publics, sur les fonds publics qui sont injectés sur Mantes-la-Jolie dans le cadre de l'ANRU, est-ce que l'ensemble de mes collègues, est-ce que l'ensemble des personnes qui participe actuellement au Conseil Municipal, est-ce que les journalistes savent que la destruction, par exemple, du 2 rue Clément Ader va entraîner, non seulement le financement, la destruction de la tour ça c'est normal, sans que la reconstitution de l'offre sociale soit assurée auparavant, c'est ce que je demande. Et d'autre part, que la Société HLM, que vous connaissez bien Monsieur le Maire, va toucher pour chaque logement détruit dix ans de loyer. Si je compte bien, 120 logements multipliés par 12, multiplié par 10 excusez-moi, ça fait 14 000 et quelques loyers, donnés en financement publics, pour une Société HLM qui en profite pour ne plus faire d'entretien. Je ne sais pas si je participe aux réunions, mais moi je participe à certains rassemblements des habitants, dans lesquels on m'a proposé de prendre la parole, je ne vous y ai pas vu pour y répondre, moi j'y étais. Je crois que là il y a de vraies questions que posent les habitants, vous y restez sourd. Ces questions-là restent acquises et moi je ne fais pas de porte à porte pour aller voir les gens qui se sont exprimés dans les réunions publiques en leur disant que ce n'est pas bien ce qu'ils ont fait et qu'on va leur régler leur cas, un par un, en leur disant ce n'est pas la peine de bouger, n'est-ce pas Monsieur EL HAÏMER ? Donc voilà, je trouve que là-dessus... »

Le Maire : « On a plus le droit de faire du porte à porte maintenant Monsieur JAMMET ? »

Monsieur JAMMET : « On a le droit de faire du porte à porte, mais quand vous repérez quelqu'un qui n'est pas d'accord avec votre politique et que vous envoyez un Elu pour lui dire : arrêtez, arrêtez vos bêtises sans cela vous aurez des problèmes ou alors on peut régler votre problème, là il y a quelque chose qui non seulement m'échappe mais qui me scandalise vis-à-vis d'une politique qui est menée par cette Mairie, voilà. Je le dis très tranquillement et je l'assume. »

Monsieur EL HAIMER : « Vous assumez les conneries. »

Monsieur JAMMET : « Monsieur Sidi EL HAIMER, je vous laisse vos insultes et je vous laisse les avaler. »

Le Maire : « Monsieur BEDIER. »

Monsieur BEDIER : « Moi d'abord je veux me réjouir. Et je me réjouis au nom de tous ceux qui sont autour de cette table, Monsieur JAMMET est en forme et c'est un plaisir. Je le dis sans arrière-pensée, sans ironie et retrouver le JAMMET qui est JAMMET, est pour nous un plaisir. Néanmoins, ce JAMMET nous a habitué à beaucoup d'approximation et il continue, ce qui montre bien que c'est bien lui. Alors c'est la première fois que j'entends dire qu'il faut calculer en nombre d'années de loyer, la subvention de démolition pour du logement social. C'est pourquoi, je sais bien que je ne convaincrs jamais Monsieur JAMMET, je veux préciser pour l'ensemble du Conseil Municipal que cela n'est sur ces bases que l'on calcule mais que c'est sur la base de valeur restante dans les comptes de la Société qu'est effectué le calcul, et que c'est un pourcentage que l'ANRU verse. Et c'est donc sur un patrimoine qui est déjà largement amorti et donc la valeur est très basse et ce n'est pas sur sa valeur de fabrication, donc c'est vraiment pas une très bonne affaire pour les bailleurs sociaux. Ils ne cherchent pas à démolir pour gagner de l'argent, puisqu'encore une fois cela leur coûterait plus cher la reconstitution. Puisque reconstitution il y aura, elle coûtera plus cher. Donc premier point sur le calcul. Deuxièmement sur la reconstitution, mais Monsieur JAMMET heureusement que la reconstitution ne se fait pas à Mantes. Pourquoi faudrait-il toujours construire du logement social dans les villes les plus pauvres. C'est quand même une vision quasi stalinienne, on ne peut pas l'accepter. Il faut construire du logement social à Versailles, à Saint Germain, à Chatou, au Pecq, et c'est ce que nous faisons et c'est ce que font les résidences, c'est ce que font ces communes aidées par le département des Yvelines. Donc je veux rassurer Monsieur JAMMET, les gens modestes trouvent toute leur place dans le département des Yvelines. Systématiquement dans les programmes dans les villes que j'évoque il y a 30, 40 voire 50 % de logements sociaux qui sont construits et donc ne nous inquiétons pas, cette reconstitution se fait bien mais elle ne se fait pas, forcément, toujours dans les mêmes villes, parce qu'il faut amener de la diversité, il faut amener de la mixité et il faut refuser aussi bien les ghettos de riches que les ghettos de pauvres. »

Le Maire. « Merci Monsieur BEDIER. Monsieur MARIOJOULS. »

Monsieur MARIOJOULS : « Oui merci Monsieur le Maire. Ecoutez, je ne pense pas que les tours soient tout à fait l'objet du contrat social, encore que. Le débat est intéressant, moi il me semble que les tours c'est bien, mais en tout cas les tours cela peut être bien. Les tours, à Hong-Kong ma foi, quand on s'y balade, ça va. Ce n'est pas tellement le problème des tours, c'est le problème de la population. Qu'elle est la population qui est logée dans les tours. Il est clair qu'à partir du moment où vous avez une densité de pauvreté qui est absolument

hallucinante et que les pauvres bailleurs sociaux doivent gérer, évidemment il y a un certain nombre de problèmes et à un moment donné, compte-tenu des couts que cela représente, on n'est plus à même de gérer ce type de logements. Voilà, donc le problème c'est que c'est un problème économique et social. D'abord un problème, je pense, un problème de pauvreté, en tout cas à mes yeux. Ce n'est pas un problème, comment dire, un problème de construction et à proprement parler d'urbanisme. En tout cas moi je ne le perçois pas comme cela. Encore une fois je pense qu'il y a des modes urbains qui sont fondés sur les tours qui fonctionnent très, très bien. Bien, cela c'est une première remarque qui n'a pas lieu d'être, au regard de la délibération. Encore que, évidemment comme je viens de parler de population pauvre, on s'attend à ce que lorsque vous nous présentez un contrat social, on s'attend à ce qu'il y ait des choses innovantes et importantes au regard de la situation de la population de Mantes. Bien, or je suis désolé mais je pense vraiment, sincèrement, que depuis que je suis Conseiller Municipal que le point faible de votre politique c'est la dimension sociale, voilà. Vous n'avez pas dans votre logiciel intellectuel, vous n'avez pas cette préoccupation majeure. Me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas dit que vous n'y pensiez pas, je n'ai pas dit que vous n'êtes pas conscient des problèmes, etc... Ce n'est pas ça que j'ai dit. J'ai dit que votre politique sociale n'a pas été à la hauteur, n'a pas été à la mesure de ce que l'on pourrait attendre dans une ville comme Mantes-la-Jolie. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments qui ont été mis à notre disposition au bureau du Conseil Municipal. Encore que cela mériterait que l'on réfléchisse à la manière dont les centres sociaux se positionnent. Moi je trouve qu'ils ont fait de très bons diagnostics. Quand on regarde un petit peu l'ensemble des informations qui sont contenues dans chacun des projets qui nous sont présentés, il y a très clairement, comment dire, un souci de comprendre comment les choses fonctionnent et un souci d'y répondre. Il n'y a aucun doute là-dessus. Donc encore une fois ma remarque qui consiste à dire c'est le point faible de toute votre politique, ne consiste pas à dire que vous vous en désintéressez complètement. Je ne suis pas en train de vous faire un procès d'intention. Pour autant, parmi les questions sociales, très récemment il y a eu quand même un certain nombre d'évènements. Alors il se trouve que ces évènements ne concernent pas simplement la Ville de Mantes-la-Jolie, on a vu que l'ensemble des quartiers populaires de la région parisienne, mais pas seulement de la région parisienne, l'ensemble des quartiers populaires de France et de Navarre étaient affectés par un certain nombre de troubles, notamment qui venaient de la jeunesse. Bien, or cette jeunesse populaire parce que c'est quand même de cela qu'il s'agit, qui est délaissée, enfin moi je trouve qu'elle est délaissée. Et bien cela mériterait quand même que l'on prenne ce problème, en particulier, de manière spécifique et qu'on le porte à un niveau autre que celui auquel vous le portez. Alors j'ai bien lu et avec beaucoup d'attention la réaction que vous avez manifestée dans le Courrier de Mantes à propos de ces évènements. Bon, je vais passer sur la question de l'explication. Bon je sais qu'il est de mode de dire, comme on n'excuse rien, on ne va surtout pas faire l'effort d'essayer de comprendre pourquoi cela se passe comme ça et d'essayer de mettre à jour les causes pour mieux lutter contre le phénomène. Il est de mode de considérer qu'il ne faut pas chercher à expliquer. Bon moi je pense que c'est dommage. Je pense que c'est la première chose à faire, qu'il faut comprendre ce qui se passe, il faut essayer de mettre à jour les mécanismes sociaux qui sont à l'œuvre pour comprendre ce type d'évènements qui sont inacceptables. Bien, vous n'avez pas tout à fait dit que vous vous refusiez d'expliquer mais bon vous étiez un petit peu dans ce ton-là. Et puis moi il y a quelque chose qui m'a très surpris, c'est que vous dites : je ne comprends pas ce qu'ils veulent. Mais qu'est-ce qu'ils veulent ? Vous ne le dites pas comme ça mais c'est comme ça que je l'ai perçu, on fait tout pour eux, regardez les centres sociaux, à un moment vous dites ça. Qu'est-ce qu'ils veulent ces jeunes ? Alors c'est intéressant parce que le renouvellement des agréments permet de voir un petit peu comment les jeunes se positionnent par rapport aux centres sociaux, et ça c'est passionnant. Moi j'attendais une réponse dans tout ce j'ai lu. Quartier des peintres,

inscrits 1 112, total de la population inscrit au centre. J'imagine qu'inscrit veut dire que l'on sait inscrit au moins à une activité. Les jeunes de 16 à 25 ans, donc vous m'avez bien entendu on dépasse le millier, des jeunes de 16 à 25 ans, des femmes il y en a huit qui vont au centre social, des hommes il y en a huit, des jeunes de 16 à 25 ans. Ils n'y vont pas les jeunes au centre social. Bon vous allez me dire c'est les peintres. Très bien, allons du côté des écrivains, Aimé Césaire, on est à 2 800 passé, 2 873 inscrits. 2 873 inscrits, 16 à 25 ans, quatre-vingt-quatre femmes, les hommes quatre. Quatre jeunes de 16 à 25 ans sont inscrits. Les Garennes on est à 582 inscrits population totale, femmes vingt-quatre, homme quatre. Franchement, il me semble, au regard des problèmes sociaux qui se posent dans nos quartiers, et en particulier dans les quartiers populaires de cette ville, pas seulement dans les quartiers populaires de cette ville, mais aussi dans les quartiers populaires de cette ville, il me semble que la jeunesse aurait dû constituer une priorité. Donc moi je me félicite de cette demande d'agrément et évidemment on est bien content que la CAF donne les agréments et les financements dédiés, il n'y a évidemment pas de soucis. Mais il me semble, encore une fois, que les orientations que vous suivez ne sont absolument à la hauteur des problèmes, que vit aujourd'hui notre Ville. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons. »

**Le Maire :** « Merci Monsieur MARIOJOLS. Petite précision quand même, vous avez cité des chiffres qui sont dans le rapport, vous n'avez pas cité beaucoup de chiffres qui contrediraient ce que vous dites. Lorsque nous faisons le dispositif « Citoyens dans ma Ville » qui s'adresse à la jeunesse, nous avons plusieurs dizaines voire centaines de jeunes qui répondent. Quand nous faisons des actions avec le service jeunesse en matière d'emploi nous avons plusieurs centaines de jeunes qui répondent. Donc, effectivement nous avons bien conscience que les CVS ne sont pas forcément un lieu de rencontre de tous les jeunes de Mantes-la-Jolie, mais en même temps notre politique en direction de la jeunesse ne peut absolument pas être résumée à la question des CVS. Donc, j'accepte que nous puissions progresser sur certains points pour toucher une catégorie de population que peut-être nous ne touchons pas mais en même temps partons d'un constat partagé qui est que notre politique jeunesse, même si comme toute politique elle peut être améliorée et nous cherchons sans cesse à l'améliorer, touche beaucoup plus de jeunes que les chiffres que vous avez donnés. Donc je crois qu'il faut que l'on soit aussi objectif sur le fait que la jeunesse est une notion très vague qui regroupe des identités et des moments de la vie extrêmement différents et que donc il faut que nous adaptions nos structures au fait de pouvoir recevoir des jeunes. C'est un travail que nous allons devoir sans cesse remettre sans cesse sur le métier. Alors nous avons beaucoup dérivé avec l'adoption de cette délibération, donc je vous propose de la mettre aux voix. Il s'agit donc de renouveler les agréments des CVS. Y-a-t-il des oppositions ? Abstentions ? NPPV ? Merci. »

Prévention et santé, en concertation avec les acteurs socio-sanitaires,

Considérant l'avis favorable du Conseil Territorial de Santé réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2019 sur les orientations et le projet de Contrat local de santé de Mantes-la-Jolie 2019/2022,

Considérant la volonté de la Ville et des partenaires signataires au renouvellement du Contrat Local de Santé,

DELIBERATION N° 18

Interventions Maire JAMMET -  
- Joël MARIOJOULS -

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 37 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE :

- de prendre acte des axes stratégiques d'intervention du Contrat Local de Santé 2019-2022,
- d'approuver le Contrat Local de Santé 2019-2022,
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à son exécution.

PUBLIE, le 19/11/2019

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20191118-lmc123570-CC-1-1

Date de télétransmission : 19 novembre 2019

Le Maire

Raphaël COGNET

## DISCUSSION DELIB 18

Le Maire : « Merci. Y-a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Oui Monsieur le Maire. Peut-être d'abord une petite précision. On a beaucoup parlé de jeunesse, et je trouve qu'il y a des approximations qui ne devraient pas avoir lieu d'être. On a évoqué, j'ai entendu évoqué tout à l'heure des événements, la jeunesse, moi je ne sais pas, je ne sais pas. Il faut juger les faits en tant que tels. Le dernier... »

Le Maire : « Nous sommes sur le contrat local de santé, Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Tout à fait, tout à fait. Le dernier drame qui s'est produit, c'est un sexagénaire quand même, qui est mouillé dans l'affaire. Moi je veux dire que moi je ne confonds pas notamment, on va y revenir sur le contrat local de santé, les conditions de vie avec, je dirais, des comportements. Je ne confonds pas quelques personnes avec l'ensemble de la jeunesse d'un quartier. Le Val Fourré c'est plus de 20 000 habitants. »

Le Maire : « On est tous d'accord avec cela Monsieur JAMMET. Parlons de santé. »

Monsieur JAMMET : « Ecoutez, Monsieur le Maire, laissez-moi intervenir. »

Le Maire : « Non je vous laisse intervenir sur la délibération concernant la santé. »

Monsieur JAMMET : « Mais tout à fait. Je comprends qu'il y a des choses qui vous gênent. Donc voilà je veux dire simplement que ça ne justifie pas certains comportements. »

Le Maire : « Vous êtes en train d'enfoncer des portes ouvertes à cause d'une grosse banalité. »

Monsieur JAMMET : « Et je crois que la sécurité est un besoin essentiel, en tout cas revendiquer par les habitants qu'on désigne souvent du doigt. Et ceci étant dit, ça n'empêche pas que les problèmes et les dysfonctionnements existent. Parce que votre délibération a au moins un aspect intéressant, c'est que d'abord c'est un constat effrayant qui est dressé et à juste titre. Je ne sais pas si vous avez lu cette délibération, mais moi je veux bien admettre que plein de choses ont été faites, mais ce constat met en lumière une ville où les habitants sont touchés par une forte précarité sanitaire. »

Le Maire : « Et vous n'étiez pas au courant avant de lire la délibération, Monsieur JAMMET ? »

Monsieur JAMMET : « Et bien disons que je n'avais pas tous les chiffres. C'est intéressant de regarder les chiffres et de voir confirmer ce que l'on dit depuis un petit moment. Entre parenthèse, Monsieur le Maire, je vous ferais remarquer que moi je ne vous coupe pas. Donc, une ville où les habitants ne vivent pas bien. »

Le Maire : « Je vous confirme que vous ne venez pas de découvrir cela. »

Monsieur JAMMET : « Que vous me coupiez, non on ne l'a pas découvert. »

Le Maire : « Non, bon d'accord. »

Monsieur JAMMET : « Ça recoupe une des dernières statistiques de la CNAF et là ce n'est pas dans la délibération, qui estimait à 43 % le nombre de mantais en dessous du seuil de pauvreté et plus de 60 % quand il s'agit des enfants. Le constat effrayant il est quand même là. »

Le Maire : « Et il figurait dans l'analyse des besoins sociaux qui ont été faits il y a plus de deux ans par les services de la Ville. »

Monsieur JAMMET : « Ce constat n'en est, malheureusement, que la déclinaison. Moi je veux bien que vous jouiez au chien qui aboie devant la caravane qui passe, mais ce constat n'est que la déclinaison, je pense aux « inaudible », à 18 % de la population en affection de longue durée. C'est-à-dire que derrière, il y a des situations qui existent. Il n'y a pas que des chiffres, il n'y a pas que des lettres, il y a de la souffrance, le surpoids, le stress, la dépression notamment dû au travail. Notamment le travail, dans la recherche, mais aussi dans les conditions de travail et ne me dites pas qu'il n'y a pas de responsabilités de la Municipalité, quand on regarde le taux d'absentéisme particulièrement élevé chez les agents municipaux. Ce constat fait, je crois qu'il faut des actions de volontaristes et pas que de la com, dont vous parliez tout à l'heure... »

Le Maire : « Une action de santé par semaine, Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Vous ne voulez pas me laisser parler... »

Le Maire : « Non, non, je vous réponds au fur et à mesure, comme vous êtes très long, que vous dépassez votre temps de parole régulièrement. »

Monsieur JAMMET : « Je ne suis pas très long, arrêtez de jouer Monsieur le Maire... »

Le Maire : « Vous voulez du concret, il y a une action par semaine à Mantes en matière de santé. Et notamment dans les CVS effectivement... »

Monsieur JAMMET : « Du concret, notamment le centre municipal de santé, avec un médecin référent, particulièrement axé sur le bucco-dentaire et l'ophtalmologie, parce que ça aussi ça aide à retrouver un emploi. Centre médical qui a eu du mal à voir le jour et à fonctionner. La défense de notre hôpital, bien attaqué ces dernières années, avec votre complicité, en tout cas la complicité de la majorité ici. Je pense à la cardiologie interventionnelle... »

Le Maire : « Non sur l'hôpital, Monsieur JAMMET vous faites des tracts et nous on siège au Conseil de Surveillance, c'est-à-dire que l'on essaie de faire avancer les choses. C'est un peu comme sur tous les sujets, vous parlez beaucoup à coup de tracts mais dès qu'il faut vous voir un dossier il n'y a plus personne. Alors je sais que le trajet pour venir de votre commune est un peu long, vous n'avez toujours le temps d'être à Mantes, mais je vous assure que vous n'êtes pas du tout le seul à vous battre sur les questions de santé à Mantes-la-Jolie.

Monsieur JAMMET : « Ça vous embête de me laisser parler... »

Le Maire : « Non cela m'embête que vous nous donniez des leçons... »

Monsieur JAMMET : « C'est vous qui nous le donnez le temps. La défense de notre hôpital,

bien attaqué. Je pense à la cardiologie interventionnelle et là c'est notamment votre rôle, au sein du Conseil de Surveillance, ne me racontez pas n'importe quoi. La pédiatrie où d'énormes difficultés vont se faire jour. La suspension des interventions SAMU en été, etc... Voilà ce bilan, et bien vous en portez une partie importante de responsabilité. Avec une représentante de la Ville, par ailleurs, Présidente du Conseil de Surveillance, qui s'est contentée de tout justifier depuis des années et qui n'en a jamais informé le Conseil Municipal, ne serait-ce que pour avoir des avis et pour regarder ce que l'on pouvait faire. Voilà, ce contrat local de santé et sans doute les éléments que vous citez sont intéressants vis-à-vis de la situation. Mais me dites pas que vous êtes essayé de changer la situation. Vous avez peut-être, vous amenez des chiffres qui ne sont d'ailleurs pas extrêmement vérifiables, avec un problème de santé qu'il y a à Mantes, ça s'aggrave de plus en plus et si vous ne le savez pas c'est parce que vous n'écoutez pas les mantais qui ont du mal à prendre rendez-vous avec des médecins et notamment des médecins spécialistes. Il y a là un vrai problème qui est posé, qui est posé en tant que tel. Voilà ce que je souhaitais vous dire. »

Le Maire : « Merci beaucoup. Vous avez une fois de plus... »

Monsieur JAMMET : « Voilà ma réponse et j'essaierai de ne pas vous couper Monsieur le Maire. »

Le Maire : « Vous avez une fois plus enfoncez portes ouvertes sur portes ouvertes. Enchaînez banalités sur banalités, d'énoncer des situations que nous connaissons par cœur puisque contrairement à vous nous siégeons dans les instances où sont prises, parfois avec notre accord, parfois sans notre accord, un certain nombre de décisions. Et comme d'habitude Monsieur JAMMET vous n'avez fait aucun début de commencement de proposition, puisque c'est votre spécialité. Vous arrivez là où il y a un problème en criant il y a un problème, il y a un problème, tout le monde est au courant du problème, mais lorsque l'on vous dit Monsieur JAMMET qu'est-ce qu'il faudrait faire vous dites : il y a un problème, voilà. Le seul truc que vous n'avez pas dit cantine gratuite, parce que comme d'habitude vous terminez toujours vos phrases par cantine gratuite... »

Monsieur JAMMET : « C'est faux (inaudible)... »

Le Maire : « La preuve vous distribuez des tracts en bas de l'hôpital pendant que moi je me bats dans la salle du Conseil pour sanctuariser nos crédits. »

Monsieur JAMMET : « Ce n'est pas digne d'un Maire d'une ville de 40 000 habitants... »

Le Maire : « Ce n'est pas vous qui fixez la dignité des choses Monsieur JAMMET, cela se saurait. »

Monsieur JAMMET : « C'est dommage, parce que la dignité serait un peu plus haute, ici, autour de cette table et en direction des mantais et il y aurait peut-être un petit peu moins de mépris. »

Le Maire : « Merci Monsieur JAMMET. Monsieur MARIOJOULS. »

Monsieur MARIOJOULS : « Oui, merci Monsieur le Maire. Je trouve que ce genre d'échanges est profondément désagréables. »

Le Maire : « Je suis d'accord. »

Monsieur MARIOJOULS : « Oui, mais excuses-moi, Monsieur le Maire, je vous l'impute. »

Le Maire : « C'est toujours de ma faute. »

Monsieur MARIOJOULS : « Non ce n'est pas toujours votre faute. Je ne dis pas ça. Mais je ne vois pas pourquoi, d'abord, vous interrompez, en contradiction flagrante avec le règlement intérieur de ce Conseil, pourquoi vous interrompez Marc JAMMET. Il a un point de vue, il a été élu pour ça. L'histoire du temps de parole, il faut aussi arrêter, parce que quand on dit des choses on a besoin de temps pour expliquer et pour réfléchir, c'est ce qu'il fait. Donc, arrêtons d'échanger de cette manière-là. Je pense que c'est désagréable, ça ne fera pas avancer le schmilblick. On se retrouve avant l'heure en pleine campagne électorale, c'est bon. Je pense qu'il y a des problèmes qui sont des problèmes majeurs. Là il se trouve que l'on a à voter sur le contrat local de santé. Question : faut-il un contrat local de santé ? La réponse est oui. Ce qu'a dit quand même Marc JAMMET c'est quand même clair. La situation sanitaire de notre population elle est dramatique. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments, parce qu'il y en a plein. Vous prenez simplement l'espérance de vie masculine et féminine, enfin c'est pathétique quoi. Il y a trois ans d'écart. Enfin c'est un truc de malade ce machin-là. Donc on ne peut pas se contenter de cette situation. Par conséquent, même remarque que pour les centres de vie sociaux, je veux dire on attend quelque chose de ce contrat local de santé et qui soit péchu, qu'il soit à la hauteur des problèmes. Bon alors, avant de dire pourquoi je suis déçu, je vais vous dire pourquoi j'ai apprécié là aussi le travail qui a été fait, notamment dans les diagnostics. Excellents diagnostics, on a beaucoup d'informations. Il y en a plein que je n'avais pas, que je ne connaissais pas, que j'ai appris. Voilà, au moins ce genre de délibération apporte quelque chose. Donc ça ok, très bien. Maintenant sur le fond, moi je vois par rapport aux trois axes, quelque part je vois du recul. C'est-à-dire, le dossier que vous présentez c'est, dans un premier temps, un bilan, dans un second temps, diagnostics, puis dans un troisième temps, les propositions. Très bien, trois axes, comme vous l'avez dit tout à l'heure, très bien. Sur l'axe deux, qu'est-ce que je vois, sur l'axe deux c'est les âges de population, c'est-à-dire l'idée sur laquelle on va avoir un contrat local de santé qui va être diversifié en fonction des âges, des générations, des âges des populations, très bien. Ecoutez, il y a deux choses qui disparaissent c'est l'objectif trois qui était dans le précédent contrat local de santé qui disparaît. C'est tout ce qui concerne l'amélioration de la santé des femmes en situation de vulnérabilité. Mais bon sang de bonsoir, pourquoi est-ce que cet axe disparaît ? Pourquoi est-ce que cet axe disparaît ? C'est quand même étrange. Deuxièmement, objectif quatre, prise en compte de la qualité de l'habitat et de l'environnement, attendez. Alors je sais bien, on ne va pas sur les durées de bail y revenir, mais il y a des bouts de quartier au Val Fourré quand on s'y balade qui sont quand même pathétiques au niveau de l'environnement. Et il est clair que côtoyer, tous les jours, les rats je pense que ce n'est pas terrible en matière sanitaire. Donc la question de l'environnement et la question de la qualité de l'habitat, c'est quand même une question essentielle dans des quartiers populaires comme ça. Donc objectif trois, objectif quatre, ils disparaissent pour l'axe deux. Alors l'axe trois, et bien tient on revoilà à nouveau la jeunesse. Alors l'objectif trois c'est sur la santé mentale, en particulier sur le repérage, sur la prise en charge, notamment la prévention et des conditions qui génèrent des risques chez les jeunes. Bien, écoutez on en a déjà parlé en tête à tête, donc je redis ce que je vous ai dit, mais là je le redis publiquement, je ne comprends pas pourquoi vous avez mis fin en matière de prévention, sur un axe aussi important, à l'activité « inaudible ». Je ne comprends pas, franchement je ne comprends pas. Quand on voit le bilan qui a été fait de cette association, on se demande vraiment pourquoi le Conseil Départemental et vous-même avez supprimé les subventions. C'est absurde, je veux dire, on nous dit que le point d'écoute parents

fonctionne bien, on nous dit que le point d'écoute jeunes fonctionne bien. Il fonctionne d'autant bien qu'il a reçu, ce sont vos chiffres enfin les chiffres donnés par le bilan, le point écoute jeunes avait reçu 875 jeunes en 2017. Ce sont des gens en situation plus ou moins désespérée, qui sont touchés par la toxicomanie, voilà qui ont besoin d'un accompagnement majeur. Il y a une seule structure d'accompagnement sur Mantes qui fait du boulot, elle disparaît. Je ne comprends pas. Alors là aussi de même, il y a des choses qui sont, évidemment, intéressantes dans ce que vous faites, loin de moi l'idée de jeter la pierre à qui ce soit en particulier et certainement pas aux acteurs sociaux, il en demeure pas moins qu'une fois on va s'abstenir, parce qu'il n'est pas, ce contrat local de santé, à la hauteur de ce que l'on pourrait en attendre, compte tenu de la situation sanitaire de la population. »

**Le Maire :** « Merci Monsieur MARIOJOULS. Après ce débat animé je vais mettre aux voix cette délibération. Y-a-t-il des oppositions ? Abstentions ? NPPV ? Merci beaucoup. »

ENTREE DE VILLE OUEST - RACHAT DES PARCELLES APPARTENANT A  
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2019-11-18-20)

En 2012, une convention d'action foncière a été signée par la Ville de Mantes-la-Jolie avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, pour la réalisation d'un programme d'habitat, afin de proposer une entrée de Ville Ouest qualifiée dans un secteur ayant déjà connu une importante mutation. Cette convention prévoyait le portage de deux (2) parcelles de terrains privés, situés de part et d'autre de l'Avenue du Général de Gaulle, où se trouvaient une ancienne station essence et une ancienne concession automobiles démolies par la suite.

Ces deux (2) parcelles, associées à des parcelles Ville, permettaient la réalisation de deux (2) îlots constructibles, nommés ci-après « îlot Nord » et « îlot Sud » relativement à leur positionnement par rapport à l'Avenue.

Une consultation restreinte de promoteurs a donc été lancée en 2014 et la société ICADE a été retenue.

Cependant, l'organisation spatiale contrainte de l'îlot Nord, situé entre l'Hôtel des Finances et un immeuble de logements appartenant à CDC Habitat, n'a pas permis la réussite de la commercialisation de ce programme de logements.

Parallèlement, depuis plusieurs années, l'Église Évangélique de Mantes en Yvelines (EMY) sollicite la Ville, dans le cadre de sa recherche foncière, pour construire de nouveaux locaux et accueillir ses fidèles dans de bonnes conditions. Dans ce contexte, et suite aux difficultés de commercialisation, l'îlot Nord peut être une opportunité d'installation de cet équipement culturel.

Par conséquent, l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, dont l'objet principal de la convention signée avec la Ville est de permettre la réalisation de logements, n'a plus vocation à porter le foncier et doit donc le céder à la Ville au prix de revient.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de racheter les parcelles AR 901 d'une superficie de 22 m<sup>2</sup>, AR 902 d'une superficie de 81 m<sup>2</sup> et AR 63 d'une superficie de 693 m<sup>2</sup> appartenant à l'Établissement Public Foncier d'Ile de France pour un prix de revient de 306 750 euros HT soit 368 100 euros TTC.

Interventions : Claire Jammet - DELIBERATION N° 20  
Joël Varigoulis -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la convention signée entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la Ville le 29 décembre 2017,

Vu l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques mentionnant que les biens des personnes publiques, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes

publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public,

Vu l'avis des domaines du 4 octobre 2019,

Considérant que les parcelles appartenant à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France sont constitutives de l'ilot qui doit être cédé à l'Eglise Evangélique de Mantes-la-Jolie,

Considérant que l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France a vocation à porter le foncier pour réaliser des programmes de logements,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 34 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 5 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

**DECIDE :**

- d'acquérir les parcelles AR 901 d'une superficie de 22 m<sup>2</sup>, AR 902 d'une superficie de 81 m<sup>2</sup> et AR 63 d'une superficie de 693 m<sup>2</sup> appartenant à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, pour un prix de revient de 306 750 euros HT soit 368 100 euros TTC conformément à l'avis des domaines,
- de classer ces parcelles dans le domaine public de la commune,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

PUBLIE, le 19/11/2019

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20191118-lmc123547-DE-1-1

Date de télétransmission : 19 novembre 2019

Le Maire

Raphaël COGNET

## DISCUSSION DELIB 20

**Le Maire :** « Merci. Y-a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur JAMMET. »

**Monsieur JAMMET :** « Oui Monsieur le Maire. Je trouve que c'est d'abord le récit d'un échec patent. Il y a sept ans vous nous avez présentés un programme « mille (inaudible) », de nouvelles constructions, si je m'en souviens bien, vous n'en parlez plus de la création de commerces dont vous ne faites plus état. Rien n'a été fait, tout simplement parce qu'au fil des années et bien ça n'intéressait plus les promoteurs immobiliers que vous chérissez tant. Deux, le constat est sévère, sept ans, mais net et précis, ça n'a pas marché et ça ne marchera pas. Raison de plus pour relancer, enfin je dirais plutôt démarrer une réflexion, un débat sérieux sur l'utilisation de ces terrains. Ce ne sont pas des terrains, enfin à l'entrée de ville, c'est pas anodin, surtout quand on voit l'attention que vous portez à l'autre entrée de ville, du côté de la collégiale. Accordons la même attention à toutes les entrées de ville, intégrez dans cette réflexion notre hôpital. Je sais que ça vous dérange à chaque fois que je parle de notre hôpital, des services publics existants à cet endroit, la CPAM, l'Hôtel des Impôts, autant de services publics donc. Si vous on va un peu plus loin d'ailleurs on a aussi l'école d'infirmiers. Il n'y a vraiment rien à chercher de ce côté ? Je crois qu'on n'a rien comme idée à mettre au débat ? Des deux côtés de l'avenue, puisque la situation est la même. Ça fait sept ans que c'est en friche, parce que là vous nous dites : on a vendu ces terrains à l'office foncier d'Ile de France pour une mission précise, qu'on n'a jamais réellement mis au débat. Au bout de sept ans on s'aperçoit que ça ne marche pas, que ça ne marchera pas. On a donc perdu sept ans. On va racheter maintenant le terrain à la Région et on va en vendre une partie à l'église Baptiste. Pourquoi ? Et bien parce qu'elle peut, elle a les moyens financiers de racheter cette partie et ça suffit. Non, moi je crois qu'il faut une réflexion sur cette entrée de ville. Une réflexion sur la présence de nos services publics à côté de l'hôpital. Une réflexion effectivement sur les besoins des citoyens. Vous parliez tout-à-l'heure de rénovation urbaine, pourquoi ça ne rentre pas dans la réflexion ? Le quartier des physiciens est concerné, le quartier un peu plus bas est concerné aussi. Là il n'y a pas de débat, on ne réfléchit pas, on va donner ce terrain à l'église Baptiste. Je vous le dis très tranquillement comme je le pense et comme je l'avais dit il y a sept ans, avec ces constructions de logements avec des commerces, tout ça n'est vraiment pas sérieux et ce n'est pas digne pour une ville comme Mantes-la-Jolie. Je le répète. Je crois qu'il faut réfléchir à ce qu'on doit faire et surtout pas se précipiter pour uniquement 300 00 euros. »

**Le Maire :** « Monsieur MARIOJOULS. »

**Monsieur MARIOJOULS :** « Monsieur le Maire, nous allons sur cette délibération nous abstenir. Non pas que, comment dire, cette association culturelle ne mérite pas. Je crois qu'elle a un rôle social qui est relativement important et par conséquent il mérite d'être souligné. Ceci étant, la raison pour laquelle nous n'allons pas voter pour cette délibération, c'est que nous considérons qu'une administration publique, une collectivité publique, comme une commune, n'a pas à être intermédiaire foncier dans la recherche foncière d'une association culturelle. Ça me semble ne pas devoir être. Je veux dire que si tout ce qui relève du public commence à s'intéresser aux questions religieuses, je veux dire, on n'en est pas sorti. Et puis ça va créer un certain nombre de choses qui ne sont pas forcément agréables pour d'autres parties de la population. Donc, je ne comprends mal que vous intercédiez ainsi au niveau de acheter à l'EPFY pour revendre ensuite à cette association culturelle. Il y a quelque chose, me semble-t-il, qui ne va pas. »

Le Maire : « Alors, ça fait trois ans que nous réfléchissons au réaménagement du quartier du Val Fourré avec l'ANRU. Donc, il y a eu une réflexion sur l'ensemble du foncier de tout le quartier. Il se trouve que cette parcelle n'a pas d'intérêt stratégique dans le cadre de nos projets ANRU. Si c'était le cas, évidemment, nous ne l'aurions pas vendu. Et que d'un côté un groupe de fidèles nous demande depuis longtemps de pouvoir construire un lieu de culte. Donc un, évidemment, ce foncier ne nous prive pas de quelque chose d'autre. Il va offrir la possibilité à un certain nombre de personnes d'exercer le culte, leur culte, dans des conditions décentes. En tant que Maire je pourrais effectivement, avec mon équipe municipale, me désintéresser complètement de la question des cultes. Mais il se trouve que, quand une communauté a un besoin et qu'il se trouve que, sans pénaliser l'intérêt général, nous avons possibilité de la satisfaire, je ne vois pas au nom de quoi nous ne le ferions pas. Donc je comprends, Monsieur MARIOJOULS, votre position de principe et effectivement tout cela aurait pu se faire sans la Mairie, mais il se trouve qu'au terme d'une longue réflexion, nous considérons que cette parcelle est la plus à même de répondre à ce besoin. Encore une fois s'il y avait eu quelque chose d'autre à faire à cet endroit-là qui nous aurait paru être plus en accord avec l'intérêt général nous l'aurions fait. Mais là nous considérons que nous faisons d'une pierre deux coups en vendant un terrain à un prix qui est estimé par les Domaines, donc il n'y a aucune aide d'aucune sorte, mais elle permet en même temps à une communauté d'exercer son culte dignement. Je considère pour ma part que cela fait partie de notre responsabilité collective. Je mets aux voix cette délibération. Y-a-t-il des oppositions ? Abstentions ? NPPV ? Merci. J'ajoute qu'évidemment nous serons extrêmement attentifs à la qualité architecturale du lieu de culte qui sera construit. »

## QUESTION ORALE

Interventions : David Stefanelly - Jean-Luc Santini

**Le Maire :** « Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous lis la question orale de Monsieur STEFANELLY :

« Lors du Conseil Municipal du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 nous votions l'application du dispositif du permis de louer, permit par la loi ALLUR votée sous le quinquennat de François HOLLANDE le 24 mars 2014. Nous souhaiterions connaître, ce soir, le bilan que vous faites de cette décision. En particulier a-t-elle permis de réduire le nombre de logements indignes dans notre ville ? Ne percevez-vous pas de remontées négatives de la population ? N'envisagez-vous pas de faire évoluer son application dans l'avenir ? »

Monsieur SANTINI, vous êtes le père, et non pas le grand-père, du permis de louer et donc c'est vous qui allez répondre à cette question. »

**Monsieur SANTINI :** « Déjà quelques chiffres, au niveau du personnel. Dans la ville ça occupe une assistante à temps plein et un inspecteur de salubrité à 80 %, à environ 80 %. En fait comme nous avons trois c'est la répartition du travail sur ces trois personnes. Au niveau des dossiers en 2019, maintenant nous en sommes déjà à 490 dossiers. La commune a délivré cinq refus de mise en location et a effectué 57 visites, puisque bien sûr tous les dossiers ne nécessitent pas de visite, ils sont décidés par les agents de salubrité ou par l'Elu qui signe, si on trouve qu'il y a quelque chose d'un petit peu anormal et qu'il faut aller voir sur place. 57 visites, oui. Depuis janvier 2019, sept dossiers font l'objet d'une procédure pour absence de permis de louer. Donc, il s'agit de logements dont le bail est signé pour la mise en place du permis de louer, après la mise en place du permis de louer pardon, et dont les locataires se signalent parce qu'ils ont quelques soucis. Et là quand on voit effectivement, on se rend compte effectivement que ce sont des gens qui n'ont pas déposé donc des procédures sont engagées. Un dossier a fait l'objet d'une amende administrative de 3 000 euros versée à l'ANAH. A savoir que c'est très long, c'est un arrêté du Préfet suite à toute une procédure. C'est le premier dossier qui va jusqu'à l'envoi, par le Trésor Public, d'une amende administrative de 3 000 euros. Lorsqu'un dossier est complet et ne nécessite pas de visite, l'autorisation préalable de mise en location est délivrée en moins de huit jours. Les dossiers très clairs on peut les avoir en trois jours, ceux qui mettent plus de huit jours c'est qu'il manque des pièces au moment de la délivrance. Alors des petits retours, des retours des usagers, en sachant que les usagers sont essentiellement je pense à peu près pour 80 %-90 % même des agences immobilières et pour 10 % des individuels, en majeure partie ont ressenti une satisfaction pour la sécurisation des logements et leur mise en conformité. Parce que, même si c'est en plus de tous les contrôles techniques, c'est aussi un avis de la Mairie sur le dossier complet et certains bailleurs trouvent que c'est quand même une bonne chose. Les insatisfactions, parce qu'effectivement il y en a des bailleurs et agences, portent essentiellement sur la procédure administrative trop lourde pour chaque mise en location. En sachant quand même que tout ce qu'on leur demande c'est de nous envoyer les documents qui sont obligatoires au moment de la signature d'un bail, c'est tout ce qu'on leur demande. Alors effectivement, après on l'épluche et des fois on trouve qu'il y a quelques petits soucis. Mais on ne demande pas de documents supplémentaires au bail et aux annexes du bail qui sont quand même très importantes. Les évolutions de l'organisation, à ce jour 98 % des dossiers sont dématérialisés, alors dématérialisés par boîte mail. On a mis en place un serveur, sur le serveur de la Ville, qui permet normalement de remettre les dossiers. C'est relativement peu utilisé, parce que les gens trouvent que c'est plus simple de tout nous

mettre dans un mail et d'envoyer vers une boîte dédiée. Donc pour un dossier qui est reçu, on fait un accusé de réception dans la journée même. Qu'est-ce que je peux vous dire de plus, effectivement on a quand même quelques soucis sur les diagnostics électricité ou gaz, c'est ce qui peut effectivement rallonger les délais. C'est que nous, s'il y a eu un diagnostic, alors le plomb par exemple, présence de classe III, l'amiante dégradée, on demande obligatoirement des travaux et le contrôle de ces travaux. Donc effectivement c'est ce qui peut un petit peu retarder les procédures, mais au moins on est certain que quand on délivre le permis de louer les travaux ont été faits et les risques n'existent plus. Voilà Monsieur le Maire ce que je pouvais vous dire comme retour de la population, enfin des bailleurs. »

**Le Maire :** « Merci Monsieur SANTINI. Monsieur STEFANELLY est-ce que cette réponse vous convient ? »

**Monsieur STEFANELLY :** « Je vous remercie Monsieur SANTINI. Déjà bonsoir cher(e)s collègues, c'est la première fois que je prends la parole et la seule fois. Donc je remercie Monsieur SANTINI pour la précision de ces remarques. Après évidemment il y a des points que je pourrais soulever mais je crois que ce n'est pas l'objet du débat de ce soir. Des points d'ailleurs qu'Elus de l'opposition nous avons un peu laissé passer. Je précise un peu ma question en fait, est-ce que vous prévoyez des améliorations dans l'avenir, alors je ne sais pas comment la question a été formulée. Notamment il y a un certain nombre de villes qui, par exemple, ont fait le choix d'appliquer ce permis de louer mais dans des îlots, en identifiant bien, les endroits dans la ville pour lesquels il y avait effectivement des logements indignes mais en n'embêtant pas les propriétaires dans d'autres endroits où visiblement il n'y en avait pas. Voilà est-ce que c'est une perspective que vous envisagez ou pas ? »

**Le Maire :** « Alors en fait le problème que l'on a Monsieur STEFANELLY, c'est qu'à Mantes il n'y a pas un endroit où il y a de l'habitat insalubre et un endroit où il n'y en a pas. L'habitat insalubre, il est plutôt dans des endroits où vous pensez qu'il n'y en a pas. On en a beaucoup en centre-ville, c'est le cas d'ailleurs de beaucoup de ville médiévale. J'étais à un congrès à Arras sur Action Cœur de Ville sur la question de l'habitat. Beaucoup des villes qui ont des centres-villes médiévaux sont confrontés à cette poussée de logements insalubres. Vous en avez beaucoup autour de la gare, vous en avez évidemment au Val Fourré mais vous en avez aussi dans le quartier de Gassicourt. Donc réduire à quelques îlots nous empêcherait d'avoir une action à l'échelle de la ville. Dans quelques années quand nous connaissons beaucoup mieux notre patrimoine peut-être que l'on pourra réduire en se disant à tel endroit il n'y en a pas. Aujourd'hui honnêtement ce serait complètement prématuré. Ensuite, vous dire une deuxième chose, nous essayons de réduire notre demande de papier, enfin de paperasse au minimum. Mais on est quand même obligé, pour faire constater qu'un bien est salubre, de demander un contrat gaz, enfin un constat gaz, un constat électricité, donc il faut que l'on trouve un juste milieu entre la simplicité administrative et en même temps l'efficacité, parce que si tout ça ne permet pas de détecter les biens qui sont loués dans de mauvaises conditions c'est pas une bonne façon de faire. Donc il y a sans doute des améliorations à apporter. Je crois qu'aussi en tant que commune leader sur cette question on a essuyé beaucoup de plâtre. On a été un des premiers à faire cela. Et j'ajoute que cette préoccupation est une préoccupation que beaucoup de Maire rencontre. Puisque j'ai sous les yeux le livre blanc du logement qui a été fait par l'AMIF, l'Association des Maires d'Ile de France, et leur proposition 11 c'est de développer la mise en œuvre du permis de louer pour lutter contre les marchands de sommeil. Donc il faut que l'on soit très clair, le but du permis de louer ce n'est pas d'emmerder les propriétaires qui louent leur bien. Le but du permis de louer c'est de détecter les gens qui sont des marchands de sommeil potentiels ou avérés. Et je trouve qu'une des vertus du permis de louer c'est qu'il nous permet maintenant de

beaucoup mieux connaître la géographie de notre habitat insalubre et de lutter puisqu'au bout d'un moment il y a des adresses, des noms de SCI, une connaissance plus fine du tissu qui nous permet d'être plus efficace. Alors, après ce qu'il faudrait faire, parce qu'il y a ce que l'on peut faire nous et puis aussi ce que peut faire l'Etat, raccourcir les procédures, nous permettre peut-être de renforcer les pouvoirs de police du Maire pour prendre des actions plus rapides puisque qu'effectivement ces gens doivent être tapés au portefeuille et il n'y a que ça qui marche. Quand on voit qu'on a mis une amende pour défaut de permis de louer, on aimerait en mettre beaucoup plus mais évidemment il y a les droits de la défense, c'est normal, les procédures administratives, les possibilités de contentieux. J'ajoute que tout cela est soumis à un aléa juridique puisqu'un propriétaire à Mantes a attaqué notre décision prise au Conseil Municipal. Nous attendons dans les prochaines semaines une décision du Tribunal Administratif ou dans les prochains mois et donc nous aurons la réponse sur la légalité de notre dispositif. Ce serait quand même bizarre qu'un Tribunal de la République censure une disposition qui était dans la loi ALUR, mais je vous confirme que nous dérangeons un certain nombre de propriétaires. Nous essayons de faire la pédagogie nécessaire auprès de ces propriétaires pour leur dire mais vous n'avez rien à craindre du permis de louer et même il vous protège. Puisqu'il y a quelque chose souvent dont les gens n'ont pas conscience c'est que vous louez un bien à une famille, à un jeune couple qui vient de se marier, vous leur louez un F3, il reste dedans cinq ans, ils ont trois enfants, ils sont en situation de sur occupation, ça dégrade leur bien, aujourd'hui le propriétaire est otage de cette situation. Avec le permis de louer il est possible de déterminer qu'au moment où il a loué son bien, on l'a loué à telle famille, dans quelles conditions et qu'il était en bonne état. Et donc du coup ça permet de protéger les propriétaires qui parfois, pas tout le temps mais parfois, sont victimes de locataires peu scrupuleux. C'est ce message que nous essayons de faire passer, c'est cette efficacité que nous ayons d'avoir. Je pense qu'honnêtement que toutes les bonnes idées sont les bienvenues pour améliorer le dispositif. Mais l'objectif que nous avons c'est de faire en sorte qu'à Mantes-la-Jolie les marchands de sommeil aient la vie la plus compliquée possible. Et j'ai l'impression que ce dispositif y participe depuis deux ans. Merci beaucoup cher(e)s collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour. Notre prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 9 décembre à 20 heures 30 et je vous souhaite une bonne soirée.